

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 01 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de mars à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Messieurs Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Loïc BARTHET.

**Absente Excusée :** Madame Jennifer BENAYAD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-François PERROT.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 25 Janvier 2021**

Le Procès-verbal du 25 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ Subventions Associations 2021**

Nous donnons des subventions uniquement aux associations qui en font la demande et celle-ci doit être accompagnée d'un budget primitif. À l'heure actuelle nous sommes en possession de 9 demandes, dont la croix rouge que Mme le Maire a rencontré pour expliquer leur fonctionnement et leurs futurs investissements pour notre territoire.

Après discussion, nous déterminons les sommes pour chaque association et nous prévoyons également des montants pour les demandes pas encore reçues mais que nous avons d'habitude.

Le montant des subventions sera de 2760 €.

## **3/ Urbanisme**

### *- Régularisation avec Famille MARANDIN Daniel et Franck*

En 2017, la municipalité avait délibéré pour régulariser la situation de la remise de la Famille MARANDIN qui a été construite sans document d'urbanisme. Suite à des renseignements pris auprès des Domaines et en accord avec la Famille MARANDIN, le coût d'achat de ce terrain était de 720,00 € TTC. Le 18 Janvier 2021 nous recevons un courrier des Notaires nous informant que cette vente n'est pas soumise à la TVA, donc celui-ci sera vendu pour une valeur de 600,00 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### *- Demande de terrain*

Suite à une rencontre avec Mr et Mme AUBERT, ceux-ci nous ont demandé oralement si c'était possible d'acheter une partie de la parcelle B 1109 qui est devant leur maison rue du Delevrat. Dans un premier temps nous leur demandons un courrier confirmant la volonté d'acquérir ce terrain afin de pouvoir donner suite à ce dossier.

### *- Dossier MAKOS / DARSCH*

Un dossier d'urbanisme a bien été déposé en mairie, pour intitulé « Abri de jardin ». Au vu de la publicité qui est sur cette construction, ceci est pour un usage professionnel, qui reçoit du public. Nous avons demandé une régularisation de ce dossier, ceci est fait et en cours d'instruction.

## **4/ Dossiers cimetièrre**

Un réunion cimetièrre s'est déroulée à Saint-Antoine avec les représentants des communes du Touillon-et-Loutelet et de Fourcatier-Maison-neuve le 29 janvier dernier. Lors de cette réunion nous avons été informés que la loi nous impose de faire un budget pour le cimetièrre pour y intégrer les caveaux, concessions, caveurnes.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Le prix de vente d'une cave-urne a été fixé à 600 € TTC (cave-urne + semelle en béton).
- Construire un jardin du souvenir conformément aux obligations légales : il sera constitué d'une zone hexagonale recouverte de galets pour disperser les cendres et d'une colonne pour y fixer des plaques.

Voir règlement en mairie. Coût des travaux : 2 785 € TTC confiés à la société MARBRERIE GAUTHIER.

- Mise à jour de la convention tripartite qui datait de 2011 : elle intègre l'ajout des cave-urnes, caveaux, concessions, en recettes et dépenses.

Le jardin du souvenir reste dans le budget général de la commune.

Prévoir de faire un recensement des tombes et concessions du cimetière.

Délibérations du Conseil Municipal :

- Prix des cave-urnes : adopté à l'unanimité.
- Convention : adopté à l'unanimité.
- Création budget cimetière : adopté à l'unanimité.

## **5/ Eau**

- *Emprunt pour travaux*

Pour les travaux de renforcement de notre réseau d'eau potable rue des Frênes et de la Fontaine, nous avons un devis de 92 000 €. Nous avons également un devis pour suivre à distance les entrées et sorties d'eau du réservoir pour un montant d'environ 12 000 €.

Il est nécessaire de faire un emprunt pour l'ensemble de ces travaux.

Contact pris auprès des banques pour 100 000 € ou 120 000 € sur 15 ou 20 ans.

Nous n'aurons pas de financement de la DETR mais déposerons des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, ou d'autres organismes.

Notre besoin étant d'environ 104 000 €, nous envisageons de faire un emprunt de 100 000 € sur 15 ans au taux de 0.62 %. L'ensemble du conseil municipal donne un avis favorable.

- *Prix de l'eau*

Notre budget eau est fragile : les consommations d'eau diminuent (600 m3 en moins entre 2019 et 2020), la fromagerie ne va plus consommer, certains agriculteurs mettent en place des solutions alternatives pour se fournir, donc nos recettes vont diminuer.

Actuellement le prix du m3 est de 0.73 €/m3. La part fixe de 65 €.

Pour compenser la perte de revenus sur la consommation, nous estimons qu'il faudrait augmenter de 0.10 €/m3, sans toucher à la part fixe.

Délibération pour augmenter le prix de 0.10 €/m3 : 8 pour, 1 abstention, 1 contre.

### **Quelques informations :**

Il faut revoir le règlement de l'eau.

En Communauté de Communes, une étude a été votée pour étudier la gestion de l'eau des communes.

Il est rappelé que la compétence de l'eau ira vers la Communauté de Communes dans les années à venir.

Les personnels actuellement affectés aux travaux de l'eau dans les communes resteront des éléments précieux pour la suite.

## **6/ Questions diverses**

Madame le Maire demande à un agriculteur de passer le rabot sur le terrain de jeux.

Nous avons reçu l'arrêté comme quoi notre source est définitivement protégée, mais un administré de la commune du Touillon et Loutelet n'est pas d'accord avec le périmètre, nous risquons d'aller au TA.

Des comportements d'incivilités nous sont rapportés, « voiture sur le terrain de jeux », Madame le Maire se charge de rencontrer les personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.